

2014/6223 - MARCHE DE SERVICES D'ETUDES, DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENT AVEC LE LGCIE DE L'INSA DE LYON ET INSAVALOR SA (MISSION PREVENTION ET GESTION DES RISQUES SOLS ET SOUS-SOLS) (DIRECTION SÉCURITÉ PRÉVENTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Dans le cadre de sa mission de prévention et de gestion des risques liés au sol et au sous-sol sur le territoire de la ville, la Direction de la Sécurité et de la Prévention est amenée à utiliser des données géologiques, géotechniques et hydrogéologiques et doit compléter et diffuser les connaissances acquises.

Le Laboratoire de Génie Civil et d'Ingénierie Environnementale (LGCIE) de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon travaille depuis plusieurs décennies sur les problèmes de mesure, d'évaluation, de prévision et de prévention de l'impact des ouvrages souterrains en site urbain dense. Ses recherches portent sur les tunnels, les grandes excavations, les cavités naturelles ou anthropiques, les réseaux enterrés ainsi que les fondations superficielles ou profondes des bâtiments ainsi que des mouvements gravitaires. Elles prennent la forme d'instrumentation « *in situ* » sur ouvrages réels, de campagnes d'expérimentation en laboratoire ou à l'échelle réduite de la maquette ou de simulations numériques en 2D et 3D.

Le LGCIE est engagé actuellement dans plusieurs programmes de recherche nationaux ou internationaux portant sur les interactions sol-structure.

Ce laboratoire connaît très bien la particularité de la géologie lyonnaise.

La Direction Sécurité Prévention s'est maintes fois appuyée sur les interprétations scientifiques et techniques de ce laboratoire, notamment pour :

- l'établissement des cartes des risques mouvements de terrains de la ville ;
- la mise au point de systèmes d'information à caractère géotechnique ;
- la gestion des accidents sur les balmes.

Il est donc nécessaire pour la Ville de s'associer aux études et recherches menées par le LGCIE, sans toutefois les financer totalement ni en acquérir les résultats pour son usage exclusif.

Pour cela, il convient de passer avec INSAVALOR SA, société filiale Recherche et Développement, Valorisation et Formation Continue de l'INSA de Lyon chargée de la valorisation de l'activité scientifique de ses laboratoires notamment le LGCIE, un marché d'études, de recherches et de développement, exclu du champ d'application du Code des Marchés Publics, en vertu de l'article 3-6° du Titre I dudit Code.

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de sa Commission Déplacements, Voirie, Sécurité, Ecologie urbaine ;

DELIBERE

1. La convention d'études, de recherches et de développement susvisée, établie entre la Ville de Lyon, le Laboratoire de Génie Civil et d'Ingénierie Environnementale (LGCIE) et INSAVALOR SA est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La dépense en résultant, fixée forfaitairement à 24 000 € par an, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours et imputée sur la ligne de crédit n° 41238 (article 6228 - fonction 110), opération BALM, programme SECUPREVEN.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. L. TOURAIN